



Annexe 7: Ordre de Domiciliation

Ordre de	e domiciliation SEPA Core Direct Debit
Le (la) soussigné(e) (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet
	Nom de l'enfant/ des enfants
	Rue, N°
	C.P , Localité
	Pays
prie la firme	Nom CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
(qui établit les créances)	Rue, N° 44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P , Localité L-1840 LUXEMBOURG
portant le no ID créancier	LU72ZZZ00000000000042200
(qui établit les créances) portant le no ID créancier d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule auprès de la banque	
	Nom BGL BNP Paribas
auprès de la banque	Rue, N° 50, avenue J.F. Kennedy
	C.P , Localité L-2951 Luxembourg
par le débit du compte bancaire	IBAN: L U _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
(*) titulaire du compte	Nom complet
	Rue, N°
	C.P , Localité
	Pays
	,
Lieu	Date
Signature(s) pour accord	
Le donneur d'ordre	Le titulaire du compte (*)
(*) Exigé seulement si les factures ne	sont pas émises au nom du titulaire du compte

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour le Service comptabilité/finances.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois, il reste valable jusqu'à révocation. Il doit seulement être renouvelé au cas où vos coordonnées bancaires auraient changées.